

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL****MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL****DU 10 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDON.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 12 TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le 30 mars 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour mettre en place d'une taxe d'habitation sur les locaux vacants pour motiver certains propriétaires concernés, d'utiliser leur bien en les rendant disponible à la vente ou à la location.

La taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les locaux vacants vont être supprimées au 31 décembre 2026 pour simplifier la fiscalité des logements vacants.

A partir du 1 janvier 2027, l'état propose une taxe sur la vacance des locaux d'habitation, pour qu'elle puisse être appliquée la commune doit délibérer avant le 1 octobre 2026.

Les conseillers acceptent la mise en place de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY



Secrétaire de séance
M Pascal GODEST

A handwritten signature of M Pascal GODEST.

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

